

## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

### Données générales

Adresse de l'installation Avenue Henri Jaspar 119  
(étage 3ème)  
1060 Saint-Gilles  
Type de locaux unité d'habitation  
(appartement)  
Gestionnaire Moroz D Renovation  
Responsable des travaux non communiqué  
Carte ID non communiqué  
Date du contrôle 20/09/2017  
Type du contrôle visite périodique (Art. 271)  
Agent visiteur Ismaël Raoudi

### Visualisation de l'habitation et de l'installation



### Données du raccordement

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	SIBELGA	Type de raccordement	XVB 4 x 10 mm <sup>2</sup>
Code EAN	non communiqué	Câble compteur - tableau	
Numéro du compteur	47698355	Tension nominale de service	3x230V - AC
Index jour / nuit	23965 /	Courant nominal de la protection de branchement	10(40)A - Indéterminé - 40A envisagé

### Contrôle

<b>Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position</b>	OK	<b>Nombre de tableaux</b>	2	<b>Nombre de circuits</b>	16
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)					
Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	> 100	ID - 40A - 300mA - type A -	
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel de tête	test OK	ID - 40A - 30mA - type A -	
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	21	Dispositif différentiel "sdb"	test OK		
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Raccordement	OK		
Test de continuité	concluant	Eclairage/machines	OK		
Contrôle boucle de défaut	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK	Protection contre les contacts directs	OK		

### Conclusion : CONFORME

A la date du **20/09/2017**, l'**installation électrique de "Avenue Henri Jaspar 119 (étage 3ème) - 1060 Saint-Gilles"** est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le **20/09/2042**.

Signature de l'agent



Signature du gestionnaire



### Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine  
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven  
N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be  
Tél: 0800 82 171  
Mail : info@certinergie.be

### Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

### En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?

**1**

Lisez attentivement ce  
procès-verbal

**2**

Lors d'extensions, de  
modifications importantes de  
l'installation, faites la reconstruire

**3**

Au terme de la validité du rapport,  
faites reconstruire votre installation

**4**

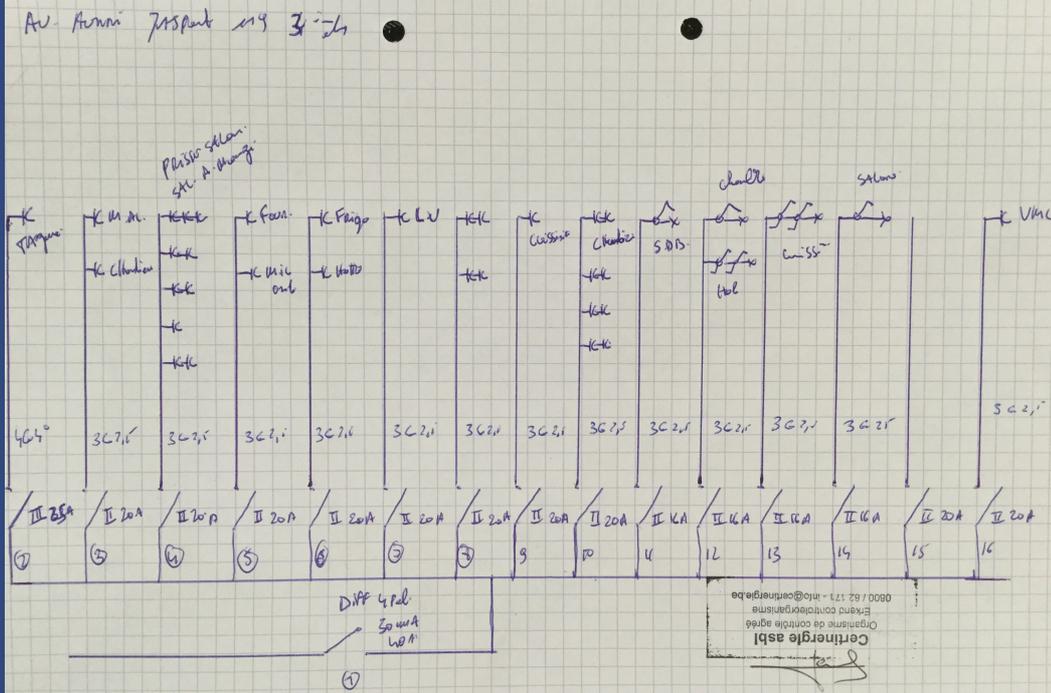
Certinergie est à votre service  
pour effectuer ce contrôle

#### Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

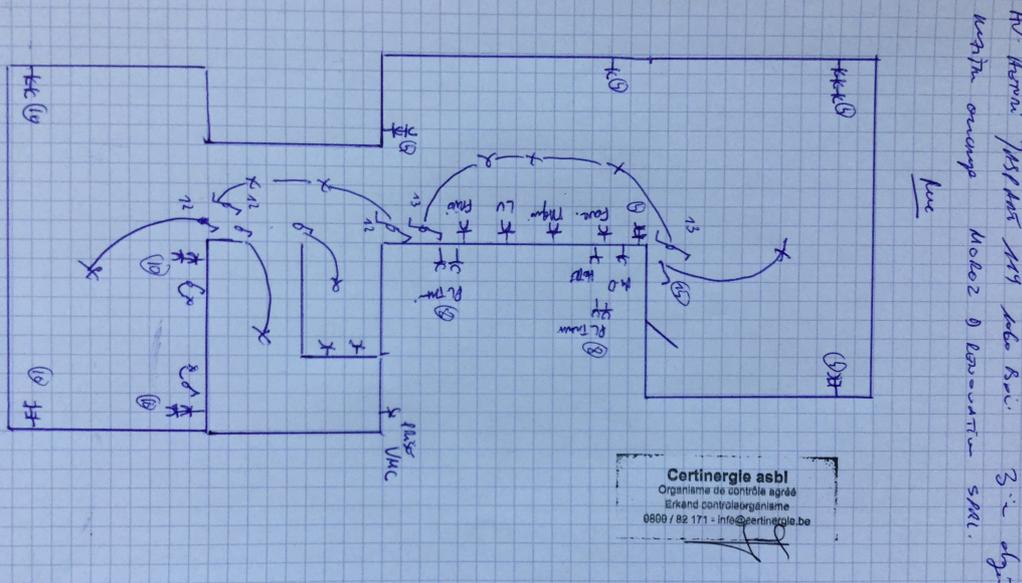
Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine  
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven  
N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
TVA : BE0536501654

    
Site internet: www.certinergie.be  
Tél: 0800 82 171  
Mail : info@certinergie.be

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlainne  
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
Siège d'exploitation : Martelarenplein 20E 3000 Leuven  
N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be  
Tél: 0800 82 171  
Mail : info@certinergie.be